

L'arc boutant

Une publication de la FNOGEC
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

Alliances et partenariats : un modèle porteur pour les OGEC

Février 2014

n° 539

- **Actualités FNOGEC**
Journée Gestion :
programme et modalités
d'inscription..... **p.2**
- **Immobilier**
Sécurité des cages
de but et des paniers
de basket..... **p.5**
- **Social**
**Le point
sur la formation
professionnelle** **p.6**
Municipales :
absences campagne
électorale..... **p.9**
- **Vie du réseau**
Service civique **p.10**
- **Pastorale**..... **p.12**

Une journée
pour les décisionnaires
et gestionnaires
de l'Enseignement
catholique

Journée Gestion

Mardi 8 avril 2014

Palais des Congrès - Issy-les-Moulineaux (92)

DR



Éditorial

Par Michel Quesnot,
président de la FNOGEC

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 14 décembre 2013 concernant la réforme de la formation professionnelle et d'autres sujets majeurs en termes de relations sociales va être transposé dans une loi avant début mars.

Cette réforme, qui une nouvelle fois modifie les règles de la formation professionnelle (continue et apprentissage), va nous obliger à revoir à nouveau notre mode de fonctionnement et nos façons de voir.

Tout d'abord, et on ne peut que s'en réjouir, il s'agit de s'intéresser au salarié et de confirmer son droit personnel à la formation professionnelle, qu'il soit en poste ou en recherche d'emploi. Surtout, il s'agit de mobiliser les entreprises, et pour nous les OGEC (établissements scolaires), pour qu'ils considèrent que la formation professionnelle est un investissement et donc doit être financée comme tel.

Concrètement, la partie dite « mutualisée » par les OPCA (OPCALIA pour nous) va être réduite et simplifiée à compter de janvier 2016 en terme de contribution, avec un taux pour les établissements de moins de 10 salariés à 0,55 % et pour les plus de 10 salariés à 1 %.

Dans le prochain Arc Boutant, nous aurons l'occasion de revenir sur cette réforme, mais j'ai souhaité que nous fassions un point d'étape sur la mise en œuvre de la réforme de 2008 sur le regroupement des OPCA : tel est l'objet du dossier présenté.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas ignorer que dans notre secteur d'activité, au-delà des 80 000 salariés de droit privé, il y a les 130 000 enseignants qui ont vu également les fondamentaux de leur formation sur le plan organisationnel et du financement modifiés à plusieurs reprises récemment.

L'année 2014 devra être une année consacrée à l'appropriation des sujets et à la réflexion, en s'appuyant sur des fondamentaux simples : quels sont nos objectifs de formation ? Comment adapte-t-on les outils de formation pour qu'ils correspondent mieux aux nouvelles données ? Comment dans l'Enseignement catholique incite-t-on à faire de la formation professionnelle une priorité d'action et de gestion tant des richesses humaines que financières, et comment mutualise-t-on ? En clair, les ressources étant rares, comment s'assurer collectivement d'une utilisation optimale ? □

ALLIANCES ET PARTENARIATS: UN MODÈLE PORTEUR POUR LES OGEC

Une journée pour les décisionnaires et gestionnaires de l'Enseignement catholique.

Dans la continuité de la thématique des Journées nationales de la FNOGEC de 2013, la **journée gestion du 8 avril 2014 a pour objectif d'approfondir les réflexions visant à pérenniser et/ou inventer les modèles économiques de l'Enseignement catholique, et ce dans une démarche prospective.**

Les éléments constitutifs d'un modèle économique sont les suivants :

■ **Richesse humaine :** principale ressource de l'association, la structuration de la richesse humaine mobilisée au service du projet associatif est fondamentale pour comprendre le modèle de fonctionnement ainsi que les besoins financiers de l'association

■ **Alliances :** la capacité de l'association à réaliser son action en synergie avec d'autres, voire à mutualiser les moyens, a une influence très forte sur ses besoins et la manière de capter les ressources nécessaires

■ **Leviers financiers/schémas de gestion :** l'axe financier recouvre deux logiques : l'investissement et le financement de l'activité.

L'Enseignement catholique bénéficie de schémas de gestion éprouvés sous-tendus par des outils sectoriels, au nombre desquels figurent le plan comptable du secteur, les outils de gestion tels que Indices ou Indices Prévisionnels ou encore des ratios d'analyse sociale ou d'utilisation des locaux scolaires.

Ces schémas de gestion permettent aux structures territoriales et nationales de l'Enseignement catholique de bénéficier d'une connaissance relativement approfondie de leur situation. Le diagnostic est donc établi, et ce depuis de longues années.

Dans ce contexte, nous avons choisi lors de cette journée **de faire un focus sur le thème des alliances et partenariats à construire ensemble au service du projet pédagogique de l'Enseignement catholique, et ce dans une démarche prospective.**

Vous trouverez ci-après le programme complet de cette journée.

PROGRAMME

« *Alliances et partenariats : un modèle porteur pour les OGEC* »

Mardi 8 avril 2014 – Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux

8h30 – 9h Accueil café

9h – 9h30 Ouverture de la journée :
Michel Quesnot, Président de la FNOGEC

Intervention de Pascal Balmand,
Secrétaire général de l'Enseignement catholique

9h30 – 10h30 **Alliances et partenariats : le cœur du dispositif de tout acteur associatif**

Bernard Devert, Fondateur et président d'Habitat et Humanisme

Cette manifestation s'adresse à l'ensemble des décisionnaires et gestionnaires de l'Enseignement catholique : personnes bénévoles et salariées au sein des différentes organisations (OGEC, UDOGEC, UROGEC, Tutelle, établissement scolaire ...)

Si l'Enseignement catholique présente des spécificités, il demeure un acteur majeur du paysage associatif, confronté à des problématiques transverses en matière de pérennité du modèle économique.

Le **père Bernard Devert**, fondateur et président d'Habitat et Humanisme (54 associations sur 65 départements, et rassemblant plus de 2 600 bénévoles et 230 salariés), acteur associatif spécialisé dans la lutte contre le mal logement depuis plus de 25 ans, **proposera un éclairage sur la création et les orientations choisies pour développer cette structure.**

Comment **nouer des alliances stratégiques** visant notamment à la diversification des sources de financement : **créer un partenariat gagnant-gagnant**, proposer **une organisation interne adaptée** et **mesurer l'efficacité des actions entreprises, innover et savoir prendre des risques.**

10h30 – 11h Prospective : partir du présent pour envisager les scénarii d'avenir

Nicolas Beaudouin, Associé KPMG

Dans le cadre des travaux conduits par le département Economie sociale et solidaire de KPMG, cabinet d'audit et de conseil, **Nicolas Beaudouin proposera un panorama des principales mutations de la société civile à l'horizon 2030.** Ces évolutions sont **porteuses de messages pour faire évoluer tout ou partie du modèle économique de l'Enseignement catholique de demain** : capacité d'innovation, adaptation à un environnement fluctuant, mise en place d'indicateurs pour mesurer la performance de l'organisation.

11h – 11h30 Pause

11h30 – 12h45 Co-construction avec la puissance publique

*Philippe Paré, Directeur diocésain de l'Enseignement catholique
Diocèse de Laval (Mayenne)*

*Delphine Philipon, Chargée de mission auprès de l'UROGEC Ile-de-France ;
membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes (CNCC) ;
expert-comptable*

Jean-Yves Pigrée, Secrétaire général de l'UDOGEC Ille-et-Vilaine

*Hugues Portelli, Sénateur du Val d'Oise ; Professeur de droit public
et de science politique à l'Université Paris-II - Panthéon-Assas*

La pression grandissante sur la ressource et les contraintes réglementaires s'exercent à la fois sur les acteurs de l'Enseignement catholique et les collectivités territoriales. **Nous vous proposons ici une réflexion, sur les conditions et les modalités de mise en œuvre d'un partenariat gagnant-gagnant.** Comment jeter les bases d'une saine relation ? Focus sur les initiatives et innovations du réseau UDOGEC et UROGEC en matière économique et sociale.

Au nombre des conditions d'un partenariat stratégique avec la puissance publique, figurent probablement des liens informels pour s'extraire du tout réglementaire/jurisprudentiel, associés à une transparence maîtrisée.

Cette table ronde sera l'occasion d'un partage d'expériences issues de territoires différenciés et d'intervenants assumant des responsabilités plurielles au sein de l'Enseignement catholique et de la puissance publique.

12h45 – 14h15 Déjeuner

Les frais d'inscription à cette journée sont de 30 € par personne (déjeuner inclus). Téléchargez le bulletin d'inscription sur l'espace internet dédié FNOGEC - Journée Gestion 8 avril 2014. Merci de vous inscrire avant le 20 mars 2014.

14h15-15h15 Utilisation des locaux scolaires : comment satisfaire aux obligations réglementaires, identifier et mettre en place des partenariats utiles dans le cadre de la recherche de financement des travaux ?

Eric Abolivier, Animateur du Groupe technique locaux scolaires (GTLS) FNOGEC, Conseiller gestion Enseignement catholique du Finistère et des membres du GTLS

François Amadei, PDG Société NR PRO

La réglementation afférente à l'utilisation des locaux scolaires génère des dépenses conséquentes pour les établissements scolaires de l'Enseignement catholique.

Accessibilité, santé (qualité de l'air, plomb, amiante, radon, monoxyde de carbone...), sécurité et risques de la vie courante, mais également gestion de projets et relations avec les professionnels du bâtiment sont autant d'éléments de contraintes pesant sur les OGEC.

Cette séquence sera l'occasion de présenter les travaux récemment conduits par le Groupe technique locaux scolaires de la FNOGEC, visant à délivrer une approche pragmatique pour satisfaire aux obligations réglementaires et identifier des partenariats utiles dans le cadre de la recherche de financement des travaux. A ce titre, une présentation du dispositif national des Certificats d'économie d'énergie sera proposée par la société NR PRO.

15h15-16h15 Collecte de fonds privés : cadre juridique, stratégie de collecte et connaissance des donateurs

Yaële Aferiat, Directrice association française des fundraisers (AFF)

Perrine Daubas, Directrice du développement de Reporters sans frontières et co-auteur de l'ouvrage « Se lancer dans la collecte de fonds privés » JurisAssociation, décembre 2012

André Grillon, Administrateur FNOGEC, Président UNIOGEC Rhône et Roannais, trésorier du fonds Ste Blandine

Table ronde animée par Jean-Marc Pautras, Responsable du développement des organisations d'intérêt général du Crédit Coopératif

La diversification possible des sources de financement pour les OGEC est au cœur même des réflexions sur la notion de modèle économique de l'Enseignement catholique. La collecte de fonds peut constituer une source de financement complémentaire. Le montant total des dons collectés en France s'élève approximativement à 4,4 milliards d'euros en 2012, incluant les sommes déclarées par les particuliers et le mécénat d'entreprises.

Cette table ronde permettra notamment d'affiner la connaissance des donateurs, de comprendre les leviers d'une stratégie de collecte efficace et de rappeler les grands principes du cadre juridique existant.

16h15-16h30 Clôture de la journée : Michel Quesnot, Président de la FNOGEC

**Inscriptions avant le 20 mars 2014 : téléchargez le bulletin d'inscription à partir de l'espace internet dédié à la manifestation : [FNOGEC - Journée Gestion 8 avril 2014](#)
Accessible également à partir de la page d'accueil du site internet : www.fnogec.org
Contact FNOGEC : Florence Le Cars – Tél. : 01 53 73 74 31 – e-mail : f-lecars@fnogec.org**

Cette journée est organisée en partenariat avec AG2R La Mondiale et Crédit Coopératif



SÉCURITÉ DES CAGES DE BUT ET DES PANIERS DE BASKET

Composé de bénévoles et de salariés du réseau FNOGEC/UROGEC/UDOGEC, le groupe technique locaux scolaires (GTLs) vise à proposer des outils méthodologiques au titre de l'utilisation des locaux scolaires. Dans ce cadre, des fiches pratiques sont réalisées. Ces fiches, régulièrement mises à jour (disponibles sur le site de la FNOGEC), précisent les dispositions réglementaires et relèvent les principaux points d'attention à partir des retours d'expérience des établissements et des experts du bâtiment. Vous trouverez ci-après celle sur la sécurité des cages de but et paniers de basket.

1. Equipements concernés

Cela concerne les cages de but de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle, de rugby,... et buts de basket-ball destinés à être utilisés en plein air ou en salle couverte, à des fins d'activité sportive ou de jeu.

2. A l'acquisition

Ces équipements mis sur le marché doivent être munis d'un dispositif d'installation permettant d'assurer leur fixation. Ils doivent aussi être accompagnés d'une notice d'emploi précisant leurs conditions de montage, d'installation, d'entretien et, le cas échéant, de rangement. Ils comportent, inscrite en caractères de couleur contrastée et de manière visible, lisible et indélébile, une mention d'avertissement destinée aux utilisateurs et rappelant le mode d'installation de l'équipement. Ils comportent également le nom et l'adresse du responsable de la première mise sur le marché ainsi que l'année et le mois de leur fabrication. Leur mise à la disposition des usagers est interdite si ces équipements ne sont pas fixés et s'ils ne répondent pas aux exigences de sécurité.

3. Obligations des établissements scolaires

Lors de la première installation, les équipements font l'objet d'une vérification de leur stabilité et de leur solidité par le technicien installateur selon les modalités d'essai suivantes :

Pour les buts : suspendre une charge de 180 kg au milieu de la barre transversale du but pendant une minute, la charge devant être distante du sol de 20 cm.

Pour les paniers : suspendre une charge de 320 kg à partir du point d'ancrage reliant le cercle du panier au panneau pendant une minute, la charge devant être distante du sol de 20 cm.

Après essai, l'équipement et les systèmes de fixation ne devront pas avoir subi de rupture, déformation ou déplacement.

Les équipements sont régulièrement entretenus par leur propriétaire de telle sorte qu'ils répondent en permanence aux exigences de sécurité. Le propriétaire des équipements installés établit un plan de vérification et d'entretien qui précise notamment la périodicité des vérifications. Il tient ce plan ainsi qu'un registre comportant, pour chaque site, la date et les résultats des essais et contrôles effectués à la disposition des agents chargés du contrôle. Ce plan doit être annexé au registre de sécurité. Tout équipement non conforme aux exigences de sécurité doit être rendu inaccessible.

4. Concrètement

Il est conseillé de faire appel à un organisme de contrôle lors de la première installation.

Ensuite le contrôle régulier (visuel et manuel), qui peut être réalisé par un enseignant, doit être consigné dans le plan de vérification et d'entretien.

Les différents points de contrôle sont les suivants :

- état des surfaces (corrosion, pointes, clous, arêtes vives, échardes...)
- assemblage (boulonnerie, crochets blessants)
- espaces de coincement (doigt et tête)
- contrôle de la câblerie, poulie, treuil, fixations en charpente
- fondations, ancrages, éléments de fixation
- distances de sécurité (déport minimum, objet dans l'espace de jeux)
- système de sécurité antichute (BBR)
- corrosion (interne et externe)
- marquages.

Il existe des stages sur la sécurité, les normes et la maintenance des équipements. La périodicité du contrôle devrait être tous les 6 mois au minimum et tous les 3 mois si l'équipement est en accès libre. Attention : un enseignant qui s'aperçoit entre temps d'un vieillissement, d'une dégradation volontaire ou involontaire ou d'une modification substantielle de la fixation des équipements doit le signaler : cela peut entraîner une non-conformité de l'installation.

5. Risque juridique

Est puni d'une amende de 1 500 € le fait de mettre à disposition du public un équipement non muni d'un dispositif de fixation ou muni d'un dispositif non conforme.

6. Références juridiques

Articles R.322-19 à R.322-26 du code du sport
Annexes III-1 et III-2 du code du sport
Norme NF S52-409

Très régulièrement en France, la formation professionnelle continue fait l'objet de réformes.

Au moment où le Parlement examine, selon la procédure d'urgence, un projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui est la transposition de l'accord national interprofessionnel de décembre 2013, il n'est pas inintéressant de faire un bilan des conséquences de la loi de démocratie sociale de 2008 qui avait déjà réformé le système des OPCA.

Courant 2011, les partenaires sociaux prenant acte de la fin de l'agrément de l'OPCA EFP ont engagé un travail d'examen par questionnaires, rencontres, auditions des possibilités de rapprochement avec trois OPCA : OPCALIA, OPCA PL et UNIFORMATION.

Le 27 juin 2011, ils signaient ensemble un accord de désignation d'OPCALIA, l'OPCA interbranches et interprofessionnel, dont les représentants patronaux sont issus du MEDEF.

Nous avons demandé à Laurent Laming, administrateur d'OPCALIA et membre du bureau de la FNOGEC, de nous présenter un bilan de deux années de présence au sein d'OPCALIA et nous avons également sollicité Laurent Zlotkowski, responsable du département dédié à la branche enseignement privé chez OPCALIA.

Questions à Laurent Laming

Arc boutant : Quelles avaient été les conditions posées par la branche au moment des négociations ?

Laurent Laming : Nous avons plusieurs points d'attention. Je ne reprendrai que les plus importants.

Tout d'abord, il faut rappeler que nous étions un tout petit OPCA, moins de 20 millions de collecte et nous savions que les établissements privés hors contrat, adhérents à l'OPCA EFP, ne nous suivaient pas.

Nous n'allions peser que 15 millions de collecte et nous rejoignons un OPCA qui en pesait plus de 400 millions et qui en pèse aujourd'hui 650 millions.

La situation budgétaire de l'OPCA EFP était telle que nous arrivions au 1^{er} janvier 2012 avec près de 4 millions d'euros d'engagements non couverts par des recettes, soit globalement un déficit.

Arrêtons-nous sur cette question, pourquoi cette situation financière dégradée ?

Pendant très longtemps, l'OPCA EFP a créé des réserves financières. En 2004, il a décidé d'élargir les modalités de prises en charge pour les consommateurs. Des habitudes ont été prises, mais nous arrivions à la fin de ces réserves. En tout état de cause, nous aurions dû revoir nos modalités de prises en charge, ce que nous avons commencé dès 2011 avant d'intégrer OPCALIA.

Merci de ces précisions, mais revenons aux points d'attention.

Au-delà de cette situation budgétaire spécifique, en intégrant OPCALIA l'enjeu pour nous était d'avoir accès d'une part à une mutualisation plus large et d'autre part de bénéficier de leur force de frappe pour bénéficier des fonds du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSP) et des financements régionaux afin d'élargir nos capacités d'engagements de financement.

Sur le plan financier enfin, nous avons un sujet de préoccupation, la loi est ainsi faite que suivant l'OPCA choisi, vous êtes ou non assujetti à la TVA. Lors des négociations avec OPCALIA et les autres OPCA, ce sujet était porté paritairement. OPCALIA a pris un engagement qui a été parfaitement respecté au niveau de la branche (Ndlr). Cf. tableaux ci-contre.

Au-delà de ces questions financières, quels étaient vos points d'attention ?

Nous étions particulièrement attentifs à la question de la gouvernance avec deux préoccupations : celle de la représentation de la branche au conseil d'administration national d'OPCALIA, qui est l'instance de décision, et d'avoir la possibilité de disposer d'une section paritaire professionnelle de branche (SPP) ainsi que l'appui d'un département dédié, constitué par l'ancienne équipe d'OPCA EFP. Là encore, nous avons trouvé chez OPCALIA une écoute et une attention bienveillantes.

Fonds mutualisés (venant d'autres branches)			
	2012	2013	Total
Compensation de TVA	3 143 000	2 555 000	5 698 000
Fonds mutualisés Pro	3 676 000		3 676 000
Fonds mutualisés Plan M10	125 000	450 000	575 000
	3 801 000	450 000	4 251 000
	6 944 000	3 005 000	9 949 000

Fonds mobilisés grâce à l'ingénierie d'OPCALIA			
	2012	2013	Total
FPSP / AAP	209 189	178 510	387 699
Co-financement Régions		75 000	154 247
Études	150 000	100 000	250 000
	438 436	353 510	791 946

En synthèse, pour une collecte annuelle de 15 millions d'euros, OPCALIA a apporté en deux ans plus de 10,7 millions d'euros, soit 30 % de plus que ce nous avons versé.

Concernant le conseil d'administration, sur les trois sièges (sur 20) hors quota des branches adhérentes historiques OPCALIA, un est affecté à l'Enseignement privé. C'est celui que j'occupe au nom du collègue employeur. De plus, je me réjouis de trouver dans le collège salariés Laurence Roger, qui siège au nom de la CFTC.

Pour ce qui concerne l'ex-équipe de permanents de l'OPCA EFP, elle constitue l'ossature de base du département dédié à l'Enseignement privé.

Enfin, nous avons une SPP très active et qui travaille paritairement sur de nombreux sujets en essayant de traduire concrètement les orientations de formation professionnelle définies par la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) et dans notre accord interbranche.

Quels sont les sujets de travail de cette section paritaire professionnelle de branche ?

Tout d'abord, permettez-moi de rappeler que cette section paritaire fait des propositions à OPCALIA et que c'est dans cette instance que se prennent les décisions concernant notre branche.

Il est vrai que ses premières décisions n'ont pas été populaires dans les établissements puisqu'il s'est agi de réduire les modalités de prises en charge des frais de formation pour adapter nos dépenses à nos recettes, compte tenu de la situation budgétaire d'entrée à OPCALIA. Aujourd'hui, nous travaillons en lien avec la CPNEFP sur des sujets beaucoup plus positifs comme la traduction concrète des parcours professionnels avec la mise en place de qualification par la branche (titre de chef d'établissement, Certification de qualification professionnelle - CQP d'éducateur de vie scolaire, par exemple). Nous allons contribuer au pilotage

de l'animation de proximité faite par OPCALIA en région vis-à-vis de nos établissements.

En conclusion, que retenir de ces deux premières années au sein d'un nouvel OPCA ?

Tout d'abord que les engagements pris lors des négociations préalables à notre entrée à OPCALIA ont été parfaitement respectés et même au-delà.

Ensuite, je dirais que grâce à l'ingénierie d'OPCALIA, nous avons pu avancer sur certains sujets sur lesquels nous étions en panne, comme la mise en place de certification de qualification professionnelle (CQP) ou l'accès à des fonds de régions.

Enfin, avec la réforme qui s'annonce pour courant mars, nous sommes bien accompagnés pour en appréhender les contours et permettre à notre branche de mieux s'y préparer. Toutefois, cela ne doit pas nous empêcher de nous rappeler qu'OPCALIA n'est qu'un opérateur à notre service et que c'est à la branche, et à chacun des établissements, d'avoir une véritable stratégie de formation professionnelle de ses salariés.

...

... Questions à Laurent Zlotkowski

Laurent Zlotkowski, responsable du département dédié à la branche enseignement privé chez OPCALIA, a accepté de répondre à quelques-unes de nos questions.

Arc boutant : Vous êtes le responsable du département dédié à la branche enseignement privé, comment est organisée votre équipe et comment voyez-vous votre mission ?

Laurent Zlotkowski : L'équipe du département Enseignement privé d'OPCALIA est constitué de 12 assistants de gestion et de 4 conseillers formation, tous au service de l'accompagnement de nos adhérents, qui est notre raison d'être. Les assistants de gestion sont en première ligne pour gérer les demandes de prises en charge et la facturation de nos adhérents et organismes de formation. Les conseillers formation ont davantage une dimension projets en lien avec les travaux de la section paritaire professionnelle de branche ou encore la CPNEFP. Ces derniers peuvent également s'appuyer sur les équipes spécifiques d'OPCALIA et font le lien avec les conseillers formation basés en région, qui vont de plus en plus accompagner l'ensemble des adhérents.

Vous le savez, les établissements ont eu un sentiment de dégradation de la qualité du service en 2013, quelles en sont les raisons ?

Les années 2012 et 2013 ont été deux années faites de changements suite à l'intégration à OPCALIA : déménagement des équipes vers de nouveaux locaux, mise en place de nouvelles règles de gestion et migration vers un nouveau système d'information, changement de plate-forme téléphonique. Le tout n'a pas été sans difficultés. Malgré nos efforts, il est certain que les adhérents ont ressenti une baisse de la qualité de service, avec

un temps de réponse à leurs demandes qui s'est anormalement rallongé. Nous avons pris les dispositions nécessaires pour que tout rentre dans l'ordre en 2014.

Quelles sont les dispositions qui ont été prises pour améliorer les choses et quels services mettez-vous à disposition des établissements ?

Plusieurs décisions ont été prises et parmi les principales, je peux citer la réorganisation du service gestion en trois équipes. Chaque équipe gère à présent une zone géographique déterminée, augmentant ainsi notre ancrage régional. Notre extranet **Opcabox** va être déployé auprès de tous nos adhérents : il succède à l'Espace Adhérents de l'OPCA EFP et il contribuera à réduire les temps de traitement. Enfin, la mise en place du service de proximité régional, grâce aux implantations régionales d'OPCALIA avec les conseillers formation régionaux, va nous permettre d'être au plus près des préoccupations de nos adhérents. Par ailleurs, nous allons développer des actions collectives avec les équipes d'OPCALIA pour permettre d'offrir plus de formations aux établissements de l'Enseignement privé. Avec ces mesures, nous sommes en train de retrouver des délais de réponse satisfaisants, à savoir un mois pour les demandes de prise en charge et deux mois pour la facturation.

Pour plus d'informations :

www.opcalia.com/qui-sommes-nous/opcalia/branches-adherentes-interprofession/enseignement-prive

Une réforme en cours de la formation professionnelle applicable au 1^{er} janvier 2015

Suite à l'élaboration d'une feuille de route gouvernementale, un accord national interprofessionnel a été signé 14 décembre 2013 qui a largement inspiré le projet de loi en cours d'examen (en urgence) devant le parlement.

Il devrait être adopté définitivement en fin de mois et porte sur 6 points essentiels :

1. **simplifier** le régime de la formation professionnelle ;
2. **opérer** une régionalisation accrue de la formation initiale et continue ;
3. **sortir** d'une logique d'obligation fiscale au profit d'une logique d'investissement et simplifier les logiques financières (réforme du financement) ;
4. **assurer** le financement du développement de la formation des publics les plus fragiles ;
5. **renforcer** l'initiative du salarié dans la construction de son parcours de formation (création d'un compte personnel formation) ;

6. **développer** l'apprentissage s'accompagnant d'une réforme des OCTA (réduction de leur nombre et rapprochement vers les OPCA désignés par les branches).

Cette réforme applicable le 1^{er} janvier 2015 fera l'objet d'un commentaire plus précis à la fin du printemps ou au début de l'été lorsque les projets de décrets d'application auront été dévoilés.

Nous pouvons imaginer que les établissements de moins de 10 salariés vivront a priori au mieux cette réforme dans son volet « financier » puisqu'elle leur permettra de retrouver un peu plus de marge de manœuvre dans leur budget.

En revanche, les nouvelles logiques développées, liées à une plus grande individualisation des parcours, les conduiront à revoir en profondeur leurs pratiques.

Quant aux établissements de 10 salariés et plus, les nouvelles logiques d'organisation des départs en formation et de financement vont les conduire à réformer en profondeur l'approche même de la formation professionnelle en leur sein.

A noter, deux points essentiels pour notre réseau :

- la nécessité d'une réflexion autour de la construction d'une politique de formation professionnelle intégrant le niveau régional ;
- les politiques régionales devront mécaniquement intégrer un travail autour de la formation des publics fragiles.

MUNICIPALES: ABSENCES AUTORISÉES PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars prochains. Les salariés peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'absences autorisées pour mener la campagne¹.

L'article L. 3142-56 prévoit que le salarié candidat dans une commune d'au moins 3 500 habitants peut bénéficier d'un congé pour campagne électorale d'une durée de 10 jours ouvrables.

Ces absences ne sont pas rémunérées. Elles peuvent donner lieu à récupération en accord avec l'employeur. Ces absences doivent être au moins d'une demi-journée complète.

Par ailleurs, le salarié peut demander à ce que ses absences pour campagne électorale soient imputées sur ses congés payés dans la limite de ceux qu'il a acquis à la date du premier tour de scrutin. Dans les deux cas, la durée de l'absence est assimilée à une période de travail effectif en matière

d'acquisition de congés payés et d'ancienneté. Pour bénéficier de ces autorisations d'absence, le salarié doit informer son employeur de son absence au moins 24 heures avant le début de celle-ci.

Strictement aucune information générale préalable n'est obligatoire, néanmoins, il est d'usage que le salarié informe l'employeur qu'il sollicite les suffrages de ses concitoyens et qu'il informera son employeur de ses absences.

Compte tenu de la possibilité offerte au salarié de bénéficier de l'imputation des absences sur les congés payés sous réserve de l'accord de l'employeur, cette information « générale » devient, dans ce cas, obligatoire.

Des modèles de courrier sont disponibles auprès de vos UDOGEC/UROGEC.

¹ Le mois prochain nous consacrerons un article sur les crédits d'heures pour exercer un mandat

SERVICE CIVIQUE

Lancé en 2011 dans l'Enseignement catholique après la signature d'une convention de partenariat avec l'Agence du service civique, le dispositif a permis aux établissements d'enseignement catholique d'accueillir plus de 300 jeunes volontaires. Près de 250 établissements ont accueilli un volontaire entre septembre 2011 et février 2014. La nouvelle promotion était conviée à Paris dans le cadre de la formation civique et citoyenne.

Le Service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine.

D'horizons différents, les jeunes volontaires exercent dans les établissements scolaires des missions autour des thèmes de l'éducation pour tous, la santé, l'environnement, la culture et les loisirs, la mémoire et la citoyenneté et le sport. Motivés, impliqués, dynamiques et innovants, ils apportent des idées nouvelles et permettent de concrétiser des projets éducatifs fédératifs tant pour la communauté éducative que pour les élèves.

Exemples de missions :

250 personnes ont assisté aux formations civiques et citoyennes des 23 et 29 janvier derniers

Axe de mission	Les activités confiées aux volontaires
Éducation pour tous	<ul style="list-style-type: none"> Animer des ateliers de soutien scolaire aux élèves en difficulté ou en situation défavorisée
Culture et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la mise en place d'expositions culturelles ou de spectacles Organiser des sorties culturelles (théâtre, musée, exposition) Animer des ateliers de découverte des livres
Environnement et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Éco médiation pour l'obtention du label « éco-école », découverte de l'environnement aux élèves par des randonnées pédestres ou autres sorties Sensibiliser les élèves et les parents au développement durable
Santé	<ul style="list-style-type: none"> Participer à l'information et à la prévention des risques liés aux addictions (drogues, tabac, alcool, jeux vidéo...) Participer à des actions en faveur de l'éducation à la nutrition (ex : « semaine du goût »)
Mémoire et citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> Participer à des actions de médiation à la citoyenneté Actions d'aide en faveur de retraités ou de sans-abris en lien avec les étudiants Participer à des projets contribuant à la prise de responsabilité civique
Sport	<ul style="list-style-type: none"> Participer au développement de nouvelles activités sportives Participer à l'organisation de rencontres sportives (tournois) Sensibiliser les élèves à la pratique d'une activité physique Favoriser l'accès au sport pour tous
Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'intégration des étudiants étrangers Mise en place de parrainage Participer à l'organisation de journées dédiées à des pays ou cultures ou rencontre inter-associatives

Dans le cadre de son engagement en Service civique, chaque volontaire doit suivre une formation civique et citoyenne dans le respect d'un cahier des charges établi par l'Agence du service civique.

Dans l'Enseignement catholique, cette formation est organisée au niveau national, par les partenaires du dispositif (SGEC, FNOGEC, CNEAP et UGSEL). Elle est l'occasion de réunir l'ensemble des jeunes volontaires en service civique au sein des établissements d'Enseignement catholique ainsi

que leurs tuteurs qui les accompagnent au quotidien dans leur mission.

Une mobilisation majeure des établissements en faveur du Service civique

Pour l'année scolaire 2013/2014, 250 volontaires et tuteurs ont été accueillis sur deux journées (une première session le 23 janvier 2014 et une seconde session le 29 janvier 2014).

Chaque journée de formation a été l'occasion de

présenter aux jeunes volontaires et à leur tuteur, les enjeux du Service civique pour l'Enseignement catholique et de détailler de manière très pratique le fonctionnement du dispositif, piloté au niveau national.

L'Agence du service civique était représentée à la journée du 29 janvier 2014.

Pour **les volontaires**, l'objectif du rassemblement était double :

- d'une part **échanger autour du thème des solidarités** (thème contenu dans le cahier des charges du Service civique) par un atelier interactif autour de leur engagement personnel dans le cadre du Service civique et par des témoignages d'intervenants sur l'engagement associatif et la solidarité internationale ;

- d'autre part, **bénéficier d'un accompagnement dans la détermination et la préparation de leur projet personnel à l'issue de la mission**. Cet accompagnement a pris la forme d'une série de conseils pratiques : comment constituer un réseau professionnel ? comment capitaliser les compétences acquises dans le cadre du Service civique et valoriser ces dernières sur le marché du travail ?...

Les tuteurs ont quant à eux participé à un atelier sur l'accompagnement dans le cadre du Service civique. Ce temps de partage, très instructif, aura été l'occasion d'échanger sur les difficultés propres au dispositif, pour les dépasser et faire émerger des bonnes pratiques.

Leur rôle primordial et leur implication dans l'accompagnement du projet personnel des volontaires (pendant et à la fin de la mission) a été souligné.

Ils ont ainsi été sensibilisés sur la nécessité de réaliser, pour chaque volontaire, un bilan nominatif décrivant les activités exercées et évaluant les aptitudes, les connaissances et les compétences acquises pendant la durée du Service civique. Ce document pourra être utilisé par chaque volontaire dans la suite de son parcours d'insertion ou de formation.

Au cours de la journée, volontaires et tuteurs ont également pu assister à une table ronde de volontaires ayant déjà effectué un service civique au sein d'établissements d'Enseignement catholique. Leurs témoignages, tirés de leurs expériences personnelles, aura permis d'apporter des clés aux volontaires dans la question de l'« après » Service civique. Les deux journées ont connu un franc succès. Volontaires et tuteurs se sont félicités du contenu et de la qualité des intervenants. La formation civique et citoyenne aura permis à chacun de mieux appréhender le dispositif du Service civique, au regard de ses particularités, et de mettre l'accent sur l'accompagnement des volontaires à l'issue de leur mission.

L'Institut du service civique

Les volontaires en mission de Service civique ont la possibilité de candidater et d'intégrer l'Institut du Service civique (partenaire de l'Agence du Service civique).

L'Institut aidera cette année 250 jeunes à mener à bien leur projet d'avenir, dans l'une ou l'autre de ses trois filières :

- formation pour ceux qui désirent suivre ou reprendre un cursus scolaire ;
- parcours professionnel, pour ceux qui souhaitent être aidés dans la définition de leur projet professionnel et leur recherche d'emploi ;
- création d'activité pour ceux qui ont un projet de création d'entreprise ou d'association.

Les candidatures seront ouvertes du 11 février 2014 au 11 mars 2014 sur le site

www.institut-service-civique.fr

Les lauréats bénéficieront d'un réseau de partenaires, d'un accompagnement individualisé, de séminaires, d'un dispositif de parrainage et d'un soutien financier au cas par cas.

Le Service civique : une opportunité à saisir pour 2014/2015

La FNOGEC a obtenu en mars dernier un renouvellement de son agrément pour deux ans, permettant aux établissements d'Enseignement catholique d'accueillir des volontaires sur les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015.

Pour la prochaine rentrée scolaire, le nombre de possibilités d'accueil accordé à l'Enseignement catholique devrait être connu au printemps 2014, après une négociation avec l'Agence du service civique.

Comme à l'occasion de chaque campagne, les établissements souhaitant accueillir un volontaire devront déposer un projet d'offre de mission qui sera examiné par une commission comprenant l'ensemble des membres du dispositif (SGEC, FNOGEC, CNEAP, UGSEL).

Les modalités pratiques de la campagne de sélection, et notamment sa date de lancement, seront communiquées aux établissements par le relais des UDOGEC/UROGEC et des directions diocésaines.

Au regard du succès du dispositif, nous conseillons aux établissements intéressés de réfléchir dès à présent à la formalisation de leur projet d'accueil.

Tous les renseignements utiles sont disponibles sur le site internet de la FNOGEC :

www.fnogec.org/politique-sociale/service-civique

TABLEAU DE BORD

■ CHIFFRES UTILES

SMIC horaire brut au 1^{er} janvier 2014: 9,53 €

Salaire minimum de branche horaire brut au 1^{er} janvier 2014: 9,77 €

SMIC mensuel brut pour 151,67h: 1445,38 €

Plafond mensuel de la Sécurité sociale au 1^{er} janvier 2014: 3129 €

Valeur du point de la fonction publique au 1^{er} juillet 2010: 55,5635 €

Valeur du point de la CC du 14 juin 2004 depuis le 1^{er} septembre 2013: 16,94 €

Valeur du point CFA/CFC depuis le 1^{er} janvier 2014: 73,64 €

■ Codes IDCC (Intitulé de la convention collective/statut)

Intitulé de la convention collective / statut

0390 professeurs de l'enseignement secondaire libre

1334 psychologues de l'enseignement privé

1446 enseignants HC du technique et chefs de travaux

1545 enseignants primaire catholique

2152 CFA CFC

2408 dans sa version applicable le 15 décembre 2012 (ex CCPSAEE)

9999 (sans CC) statuts des chefs d'établissements

■ AGENDA

13 février : Observatoire prospectif des métiers et des compétences

13 février : Commission statut du chef d'établissement du 2nd degré

6 mars : Groupe de travail complémentaire santé

7 mars : bureau FNOGEC

20 et 21 mars : journées des permanents UDOGEC/UROGEC

JOURNÉE GESTION FNOGEC

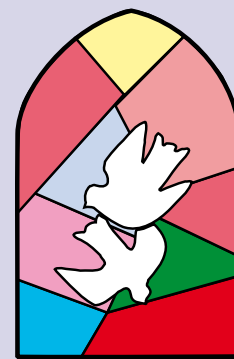
8 avril 2014

Inscrivez-vous dès à présent!

www.fnogec.org



A. Guillian/CPP / Cifric



Pastorale

Extrait du message du pape François pour le Carême 2014 *Il s'est fait pauvre pour nous enrichir par sa pauvreté (cf. 2 Cor 8,9)*

Chers frères et sœurs, que ce temps de Carême trouve toute l'Eglise disposée et prête à témoigner du message évangélique à tous ceux qui sont dans la misère matérielle, morale et spirituelle; message qui se résume dans l'annonce de l'amour du Père miséricordieux, prêt à embrasser toute personne, dans le Christ. Nous ne pourrions le faire que dans la mesure où nous serons conformés au Christ, Lui qui s'est fait pauvre et qui nous a enrichi par sa pauvreté. Le Carême est un temps propice pour se dépouiller; et il serait bon de nous demander de quoi nous pouvons nous priver, afin d'aider et d'enrichir les autres avec notre pauvreté. N'oublions pas que la vraie pauvreté fait mal: un dépouillement sans cette dimension pénitentielle ne vaudrait pas grand chose. Je me méfie de l'aumône qui ne coûte rien et qui ne fait pas mal.

Que l'Esprit Saint, grâce auquel nous « [sommes] pauvres, et nous faisons tant de riches; démunis de tout, et nous possédons tout » (2 Co 6,10), nous soutienne dans nos bonnes intentions et renforce en nous l'attention et la responsabilité vis-à-vis de la misère humaine, pour que nous devenions miséricordieux et artisans de miséricorde.

Avec ce souhait je vous assure de ma prière, afin que tout croyant et toute communauté ecclésiale puisse parcourir avec profit ce chemin de Carême. Je vous demande également de prier pour moi. Que le Seigneur vous bénisse et que la Vierge Marie vous garde.

Source: www.vatican.va

Lire l'intégralité du message sur le site: rubrique Message pour le Carême 2014.